

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE
de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

Etaient présents : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, DELPORTE Marie-Françoise, BRASME Marie-Laure, DUPONT Valérie, GUERBEAU Pascale, RIQUART Cécile, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen

Avait donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à Mme DELPORTE Marie-Françoise
M. DUTOIT Maurice à Mme BRASME Marie-Laure

Assistait à la séance : Mme Claire ROLAND, Secrétariat Général

Secrétaire de séance : Mme DELPORTE Marie-Françoise

N° 5

FINANCES

Admission de créances en non-valeurs de produits irrécouvrable
--

Nombre de membres
afférents au Conseil d'Administration
En exercice : 11
Présents : 9
Quorum : 6
qui ont pris part à la délibération : 11
date de la convocation : 7 avril 2023
date de réception en préfecture : jeudi 20 avril 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 13 AVRIL 2023

N° 5

FINANCES

Admission de créances en non-valeurs de produits irrécouvrable

Préambule

Monsieur le Président déclare avoir été saisi par le trésorier de demandes d'admission en non-valeur pour un montant total de 7,50 € correspondants à des créances non recouvrées par le Trésor Public.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de statuer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 7,50 €,

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur pour un montant de 7,50 € correspondant à des créances non recouvrées par le Trésor Public
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif au compte 6541

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président du C.C.A.S,
Matthieu CORBILLON

